

CSA : mise en garde de C8 pour l'émission « Touche pas à mon poste » diffusée le 2 mars 2021

Le CSA a été alerté au sujet d'une séquence de l'émission *Touche pas à mon poste* diffusée le 2 mars 2021 sur C8.

Il a relevé le caractère particulièrement violent et long de la séquence, marquée par une atmosphère pesante et constaté qu'elle avait été diffusée dans une émission de divertissement, à une heure de grande écoute.

Au regard de ces éléments, il a estimé qu'elle était susceptible de heurter les enfants de moins de dix ans et que le programme aurait ainsi dû être accompagné d'une signalétique de catégorie II (« *déconseillé aux moins de dix ans* »).

En conséquence, le Conseil a demandé à C8 que soit appliquée la signalétique correspondant à cette catégorie en cas de rediffusion de cette émission.

Il a par ailleurs appelé la chaîne à la plus grande vigilance quant au contenu de ce programme diffusé en direct à une heure de grande écoute familiale, au regard des règles de protection du jeune public, et l'a mise en garde contre tout manquement aux dispositions de sa recommandation du 7 juin 2005.

La décision est à retrouver ici.